Acte Certifié exécutoire

Envoi: 09/09/2009

Réception par le Prefet : 09/09/2009

Publication: 11/09/2009

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de

Conseil Général **Haut-Rhin**

Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

l'Assemblée
N° CP-2009-11-6-6

Séance du vendredi 4 septembre 2009

STATIONS METEOROLOGIQUES (C653-CHAP 011) CENTRE DEPARTEMENTAL DE LA METEOROLOGIE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport CG-2008-5-6-1 du 11 décembre 2008 relatif au Cadre de Vie,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- donne un avis favorable à la répartition proposée en annexe au rapport et autorise le versement des montants correspondants pour un total de 5.472 €,
- précise que la dépense correspondante sera prélevée au chapitre 011 nature 6188 fonction 70.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions